



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.4, 3.12

Numéro de la demande : 2017-7671
Demande : Nouvelles étiquettes de produit-Nouveau site ou nouvel hôte,
nouvelles étiquettes de produit-Méthode d'application
Produit : QuickBayt à pulvérisation localisée
Numéro d'homologation : 33305
Principes actifs (p.a.) : Imidaclopride et (Z)-9-Tricosène (muscalure)
Numéro de document de l'ARLA : 2940511

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer une préparation commerciale à usage industriel. Le QuickBayt à pulvérisation localisée doit être utilisé en tant qu'appât pour lutter contre les mouches communes, être pulvérisé pour traiter les surfaces et appliqué au même titre que de la peinture sur les surfaces intérieures et extérieures dans les installations agricoles destinées à l'élevage du bétail.

Évaluation des propriétés chimiques

Le QuickBayt à pulvérisation localisée est sous forme de granulés mouillables qui contiennent de l'imidaclopride à raison d'une concentration nominale de 10 % et du (Z)-9-Tricosène à raison d'une concentration nominale de 0,1 %. Cette préparation commerciale a une densité de 0,69 à 0,74 g/cm³ et un pH de 4,5 à 6,5 (1 %). Les données requises sur les propriétés chimiques du QuickBayt à pulvérisation localisée ont été fournies, examinées, et jugées acceptables.

Évaluations des risques pour la santé

Le QuickBayt à pulvérisation localisée est considéré comme ayant une faible toxicité par voie d'exposition orale, cutanée et inhalatoire, comme étant un irritant oculaire minime et n'étant pas un irritant cutané, et n'est pas considéré un sensibilisant cutané chez le cobaye.

Le profil d'emploi du QuickBayt à pulvérisation localisée s'inscrit dans les définitions des catégories d'utilisation déjà homologuées, tant pour l'imidaclopride que pour la muscalure, avec l'ajout d'utilisations extérieures et des applications au rouleau ou au même titre que de la peinture. Pour la muscalure, sachant qu'aucun critère d'effet toxicologique préoccupant n'a été sélectionné, une évaluation qualitative des risques a été menée et aucun risque préoccupant pour la santé des travailleurs n'a été découvert. En ce qui concerne l'imidaclopride, les évaluations des risques qui figurent au dossier sont adéquates pour évaluer les risques quant à l'exposition des préposés au mélange, au chargement et à l'application dans des scénarios impliquant une application à main avec une mise sous pression manuelle, et dans des scénarios impliquant une exposition après le traitement. Une évaluation quantitative des risques a été menée pour le

nouveau scénario d'exposition avec une application au rouleau ou au même titre que de la peinture. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est anticipé tant que les travailleurs suivent le mode d'emploi et qu'ils portent l'équipement de protection individuelle tel qu'indiqué sur l'étiquette.

Une évaluation de l'exposition aux résidus dans les aliments n'a pas été requise pour cette demande.

Évaluation environnementale

On s'attend à ce que les rejets dans l'environnement résultant de l'utilisation du QuickBayt à pulvérisation localisée soient minimes et qu'ils ne posent pas de risques préoccupants pour l'environnement tant que le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette est suivi.

Évaluation de la valeur

L'application par pulvérisation du QuickBayt à pulvérisation localisée est appuyée en se basant sur le profil d'emploi déjà homologué d'un précédent produit similaire, et l'application au même titre que de la peinture est appuyée en se basant sur les résultats soumis tirés de 10 essais à l'échelle réelle menés à l'aide de cette méthode. L'option d'application au même titre que de la peinture présente un intérêt pour l'application dans des situations où les applications par pulvérisation s'avéreraient difficiles, comme sur des surfaces étroites ou réduites.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a mené à bien une évaluation des informations fournies et les a trouvées suffisantes pour appuyer l'homologation de la nouvelle préparation commerciale, le QuickBayt à pulvérisation localisée.

References

PMRA Document Number	Reference
2831488	Assessment of Exposure and Risk Resulting From the Handling of QuickBayt® Spot Spray. November 27, 2017.
2831490	2005, BES0026 Fly Spot Bait (Imidacloprid WG 10), EPA Reg. No. 432-1455 Performance Data - The Efficacy of BES0026 Fly Spot Bait when applied as a paint-on; and efficacy against resistant flies, DACO: 10.6

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.